

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE MARDI 9 OCTOBRE 2018 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Monsieur Guy Rochette, maire
Jannys Landry, conseillère au siège no.1
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège no.3
Alexandre Poupart conseiller au siège no.4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 10 septembre 2018;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 953 000 \$ qui sera réalisés le 23 octobre 2018;
- 2.3 Résolution d'adjudication de l'emprunt par obligations au montant de 3 953 000 \$;
- 2.4 Paiement décompte no.5 de Charles-Auguste Fortier inc.
- 2.5 Paiement honoraires professionnels GBI- surveillance;
- 2.6 Paiement honoraires Laboratoires d'expertises de Québec (L.E.Q.);

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 Mandat de colmatage de fissures sur la rue du Manoir ;

4.2 Mandat de nettoyage des fossés sur du Rocher;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Mandat à l'APEL pour refaire le pont de la décharge du Lac-Delage;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 Sécurité civile- Demande d'aide financière-Volet 1

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-112

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 9 octobre 2018;

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Résolution 2018-113

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

-Séance ordinaire du 10 septembre 2018 avec l'ajout de proposeurs et appuieurs aux points 4.2 et 4.3;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2018-114

ATTENDU QUE les comptes à payer au 9 octobre 2018 totalisent un montant de 1 035 554.77 \$ et 13 886.67 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 9 octobre 2018, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 9 octobre 2018 qui totalisent un montant de 107 781.39 \$.

2.2 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 953 000 \$ QUI SERA RÉALISÉS LE 23 OCTOBRE 2018**

Résolution 2018-115

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lac-Delage souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 953 000 \$ qui sera réalisé le 23 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
E-2016-02	1 528 730 \$
E-2016-02	2 301 270 \$
E-2013-02	123 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-2016-02 et E-2013-02, la Ville de Lac-Delage souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALEXANDRE POUPART,
ET APPUYÉ PAR CHRISTIANE GOSSELIN,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions

à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CPD DE CHARLESBOURG
155, 76E RUE EST
QUEBEC, QC
G1H 1G4

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Lac-Delage, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-2016-02 et E-2013-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2.3 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 953 000 \$

Résolution 2018-116

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros E-2016-02 et E-2013-02, la Ville de Lac-Delage souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Delage a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 octobre 2018, au montant de 3 953 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

90 000 \$	2,40000 %
93 000 \$	2,60000 %
96 000 \$	2,80000 %
99 000 \$	2,95000 %
3 575 000 \$	3,10000 %

Prix : 98,00300

Coût réel : 3,54352 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE

90 000 \$	2,55000 %
93 000 \$	2,80000 %
96 000 \$	2,90000 %
99 000 \$	3,00000 %
3 575 000 \$	3,15000 %

Prix : 98,01900

Coût réel : 3,59327 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

90 000 \$	2,50000 %
93 000 \$	2,75000 %
96 000 \$	3,00000 %
99 000 \$	3,15000 %
3 575 000 \$	3,30000 %

Prix : 98,39400

Coût réel : 3,65341 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Alexandre Poupart,
appuyé par Chistine Gosselin,
et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 953 000 \$ de la Ville de Lac-Delage soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou

trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2.4 PAIEMENT DÉCOMPTE NO.5 DE CHARLES-AUGUSTE FORTIER INC.

Résolution 2018-117

ATTENDU la recommandation de paiement de Pascal Darveau, ing. de GBI inc. de procéder au paiement du décompte no.5 de C.A.F. (Charles Auguste Fortier) au montant de 1 003 594.68 \$ après la retenue de 10 % et application des taxes;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le décompte no.5 au montant de 1 003 594.68 \$ après la retenue de 10 % et application des taxes soit payé à Charles Auguste Fortier (C.A.F.)

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no. E-2016-02, les sommes de la TECQ et du règlement E-2013-02 pour le poste de suppression selon les dépenses réparties au bordereau de paiement.

2.5 PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS GBI-SURVEILLANCE

Résolution 2018-118

ATTENDU les factures d'honoraires pour la surveillance des travaux de GBI inc. au montant de 6 822,50 \$ pour la facture no.5855 et de 48 632.50 \$ pour la facture no.5853 plus les taxes applicables;

ATTEDU QUE les factures respectent les budgets octroyés relativement aux honoraires professionnels;

Il EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les deux factures d'honoraires professionnels au montant total de 55 455 \$ plus taxes applicables pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet soient payées à GBI Services conseils;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no. E-2016-02, les sommes de la TECQ et du règlement E-2013-02 pour le poste de suppression selon les dépenses réparties au bordereau de paiement.

2.6 PAIEMENT HONORAIRES LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC (L.E.Q.)

Résolution 2018-119

ATTENDU QUE la facture d'honoraires de LEQ (Laboratoire d'expertises de Québec) au montant de 18 143,30 \$ plus taxes pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des diverses rues de la Ville de Lac-Delage doit être payé;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la facture d'honoraires au montant de 18 143.30 \$ plus taxes pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet soit payé au Laboratoire d'expertises de Québec;

QUE les sommes soient prises à même le règlement d'emprunt no. E-2016-02, les sommes de la TECQ et du règlement E-2013-02 pour le poste de suppression selon les dépenses réparties au bordereau de paiement.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MANDAT DE COLMATAGE DE FISSURES SUR LA RUE DU MANOIR

Résolution 2018-120

ATTENDU QUE suite à la réparation des fissures sur la rue du Manoir, on a constaté que deux autres fissures importantes dans le même secteur devait être réparées;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2018-083 octroyait un budget de 5 514,20 \$ taxes incluses à G-Solutions fissures inc. pour une réparation de 6 joints ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire colmater les autres fissures importantes tant qu'à être sur les lieux pour économiser les frais de mobilisation/démobilisation ;

ATTENDU QU'un budget de 5 000 \$ a été octroyé à même la subvention du Programme d'entretien du réseau routier;

ATTENDU QUE le conseil doit octroyer un budget supplémentaire pour la réparation des fissures additionnelles;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie un budget de 5 537,77 \$ taxes incluses à G-Fissures Inc. pour la réparation de 9 joints additionnelles à réparer;

QUE ces sommes soient prises à même le surplus accumulé au 31-12-2018.

4.2 MANDAT DE NETTOYAGE DES FOSSÉS SUR DU ROCHER

Résolution 2018-121

ATTENDU QUE les fossés doivent être nettoyer sur la rue Du Rocher avant l'hiver pour faciliter le drainage au printemps;

ATTENDU QU'il serait préférable de donner ce mandat à contrat cette année étant donné la charge de travail plus important aux travaux publics cette année;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie un budget d'environ 2 000 \$ plus taxes à CTM inc.
pour effectuer le nettoyage des fossés sur la rue Du Rocher;

QUE ces sommes soient prises à même le budget d'opération 2018.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**5.1 MANDAT À L'APEL POUR REFAIRE LE PONT DE LA DÉCHARGE
DU LAC-DELAGE**

Résolution 2018-122

ATTENDU QUE le pont de la décharge doit être refait à neuf;

ATTENDU la proposition de l'APEL pour refaire le pont en utilisant les blocs
de béton déjà en place au coût de 2 800 \$ plus taxes;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie un budget de 2 800 \$ plus taxes à l'APEL pour la
réfection complète du pont de la décharge;

QUE ces sommes soient prises à même le surplus accumulé au 31-12-2018.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

7.1 SÉCURITÉ CIVILE- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-VOLET 1

Résolution 2018-123

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation
et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et
des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique
le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du
programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec
afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement
les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant l'outil
d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2016
et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 2 962 \$, dans le cadre du VOLET 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en faire respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 662,50 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur de 900 \$;

QUE la municipalité autorise madame Josée Desmeules, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

8. PERMIS ET INSPECTION

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2018-124

Il EST PROPOSÉ par Jannys Landry,
APPUYÉ par Jonathan Baker,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h15.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale